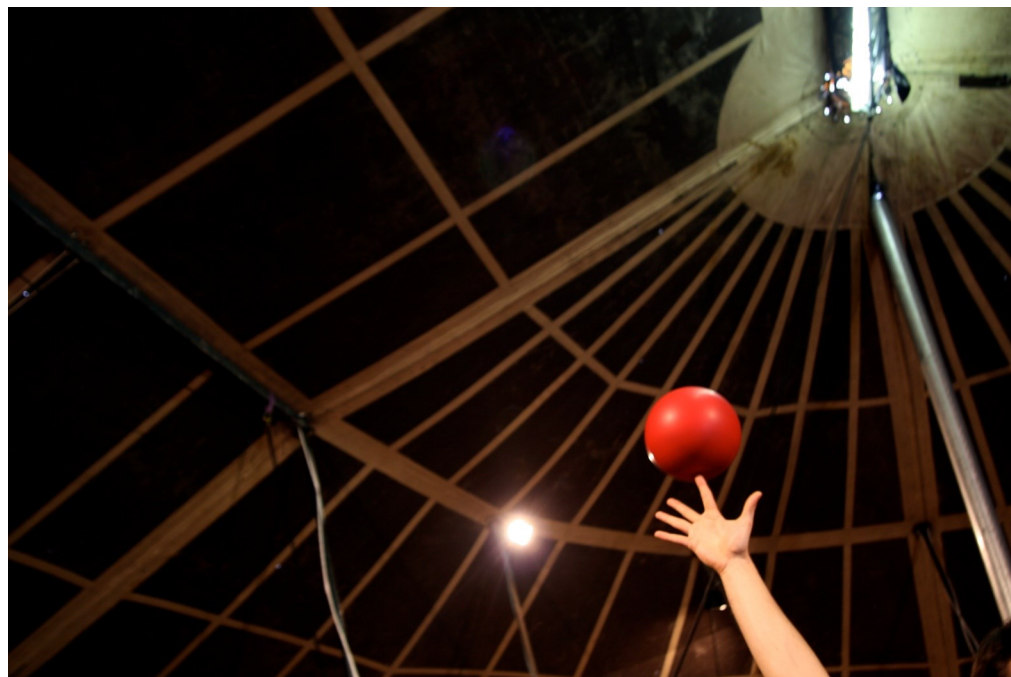


Le cirque est un art, il s'enseigne dans le respect de la personne.



ASSOCIATION FRANÇAISE DE CIRQUE ADAPTÉ



Quartier de la Plaine
40800 Aire sur l'Adour
Tel: 05 58 71 66 94

a.f.c.a@wanadoo.fr

www.afcacirqueadapte.net



Formation labélisée par la Fédération Française des Ecoles de Cirque

BREVET PROFESSIONNEL JEUNESSE EDUCATION POPULAIRE ET SPORTS



La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



Session :

**DU 8/11/2024 au
30/11/2025**

ACTIVITES DU CIRQUE

ASSOCIATION FRANÇAISE DE CIRQUE ADAPTE Centre de formation



Sommaire :

- Le brevet
- Les débouchés
- Le référentiel
- La certification
- L'alternance
- Le positionnement
- Les exigences préalables à l'entrée en formation
- L'adaptation à l'emploi
- Le financement
- L'inscription
- Les adresses utiles
- Le centre de formation



Association Française de Cirque Adapté

Quartier de la Plaine 40800 Aire sur l'Adour

Tel: 05 58 71 66 94 Fax: 09 70 62 91 93

Courriel: a.f.c.a@wanadoo.fr Web: <http://www.afca-cirqueadapte.net>

Le BREVET PROFESSIONNEL

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports (BPJEPS) est un diplôme d'état d'animateur de niveau IV.

Il atteste l'acquisition d'une qualification professionnelle en responsabilité, à finalité éducative ou sociale, dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles.

Le BPJEPS s'inscrit dans une démarche de rénovation des diplômes dans le but d'améliorer l'adaptation des qualifications à l'emploi et à la réalité des situations professionnelles.

L'arrêté ministériel de création de chaque spécialité définit la formation sur la base d'un référentiel métier comprenant un professionnel et un référentiel de certification.



La formation est construite autour de compétences professionnelles à acquérir dans le cadre de l'alternance.

Les débouchés du BPJEPS Mention « activités du cirque »

L'intérêt pour le cirque et les arts de la piste prend aujourd'hui des formes beaucoup plus importantes et beaucoup plus variées que par le passé. Cette tendance se vérifie par une demande sociale croissante et diversifiée en terme de pratiques d'activités notamment dans les structures d'éducation globale où les activités du cirque concernent un ensemble de pratiquants plus ou moins avertis.

C'est dans ce contexte que l'intervention de l'animateur d'activités du cirque prend tout son sens puisqu'il s'agit pour lui, de permettre la découverte d'un art dans un cadre de travail qui reste avant tout celui du loisir.

Son action s'inscrit dans une logique d'éducation populaire qui garde pour ambition de participer à un processus global d'éducation de la personne en proposant des modes d'accès à des formes culturelles ou artistiques variées.

Les dénominations correspondant aux emplois repérés sont multiples : animateur, animateur socioculturel, initiateur aux arts du cirque, animateur territorial, ...

Les activités s'exercent notamment dans le cadre :

- des associations d'éducation globale ;
- des écoles de cirque sous forme associative ou lucrative ou municipale ;
- des compagnies de cirque ;
- des établissements scolaires.

L'offre d'animation concerne tous les publics.

Le plus souvent, l'animateur est intégré à une équipe qui met en œuvre un projet d'animation lié à un territoire, un public particulier et un domaine d'activités mais il exerce son activité de manière autonome quand il conduit des actions d'animation ou d'initiation au sein de la structure qui l'emploie.

Les actions conduites :

1 - La découverte du patrimoine circassien

Le cirque est riche d'une histoire et d'un patrimoine qu'il cherche à faire partager avec son public. Il met en valeur le dynamisme d'un secteur qui au fil du temps a démultiplié ses approches créatives ou artistiques.

2 - La mise en activité et le développement de la créativité

Il cherche à établir un rapport actif aux formes artistiques dans la mise en activité des publics et s'appuie pour cela, sur différents supports disciplinaires dont il connaît les caractéristiques essentielles :

- les activités acrobatiques
- les activités de manipulation d'objets
- les activités d'équilibre sur objets mobiles ou fixes ;
- les activités d'acrobatie aérienne
- les activités d'expression corporelle et artistique

3 - L'organisation de la vie des groupes

« le groupe n'asservit pas l'individu mais lui révèle sa singularité, les jeux de corps sont l'occasion d'une relation de confiance où le respect de l'autre est indispensable à la réalisation d'objectifs collectifs » Hors les Murs 2002

Le financement

Le statut du stagiaire

Le stagiaire de la formation professionnelle peut être salarié, demandeur d'emploi, en congé individuel de formation ou stagiaire à titre individuel. Il doit s'acquitter de ses frais de dossier et de formation et peut bénéficier selon son statut d'une aide financière.

Le coût de la formation

Les frais de formation sont fixés à : 10,9€
Soit un prix de formation de : 7303 €
Les frais de dossier s'élèvent à 30 €, ils sont à régler au dépôt de la demande de candidature.

Les aides financières

Le coût de la formation peut être pris en charge par :

- L'employeur (par l'intermédiaire des dispositifs liés à la formation professionnelle).
- Un Congé Individuel de Formation (CIF)
- La région Nouvelle Aquitaine avec le PRF.

SEULEMENT 10 PLACES DISPONIBLES sur www.cmaformation-na.fr



Possibilité de prise en charge par la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre de son Plan de Formation régional pour les candidats demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou en situation de Handicap .

Association Française de Cirque Adapté



L’alternance

La formation a lieu en alternance et associe des situations de formation (en centre de formation) et des situations de travail (en entreprise).
Pour prendre en compte les réalités socio-économiques du secteur, l’alternance a lieu en semaines entières à raison d’une à deux semaines par mois en centre.
Le volume horaire de la formation en entreprise est de 664h

Les stagiaires sont sous la responsabilité d’un tuteur. Le tuteur est titulaire d’une qualification d’un niveau minimum égal à celui du BP « activités du cirque » ou justifiant d’une expérience professionnelle ou bénévole d’au moins trois ans dans cette spécialité.



Le positionnement

A l’issue des tests de sélection, le stagiaire est déclaré admis en rentrer en formation.
Le positionnement permet alors de proposer au stagiaire un parcours individualisé de formation. Des allègements de formation peuvent être proposés, le stagiaire devant néanmoins se présenter à toutes les épreuves de certification.

Les exigences préalables à l’entrée en formation

Les exigences préalables permettent de vérifier que le candidat possède les pré-requis pour accéder à la formation.

Pour les activités acrobatiques :

- EC de réaliser un enchaînement intégrant une roulade avant, une roulade arrière, une roue, une rondade, un équilibre.

Pour les activités de manipulation d’objets :

- EC de réaliser un passing simple avec trois masques par personne ;
- EC de réaliser une routine à trois balles ;
- EC d’exécuter un enchaînement avec le diabolo ;
- EC d’exécuter un enchaînement avec le bâton du diable ;
- EC d’exécuter un enchaînement avec les boîtes ;
- EC d’exécuter un enchaînement avec les assiettes.

Pour les activités d’acrobatie aérienne :

- EC de réaliser un enchaînement de dix figures simples au trapèze fixe.

Pour les activités d’équilibre sur les objets mobiles ou fixes :

- EC d’exécuter un enchaînement sur un fil tendu ;
- EC d’exécuter un enchaînement avec un monocycle ;
- EC d’exécuter un enchaînement avec une la planche à rouleau ;
- EC d’exécuter un enchaînement avec une boule.

Pour les activités d’expression corporelle et artistique :

- EC de présenter un numéro dans une des familles d’activités concernées ;
- EC de présenter un argumentaire autour du numéro présenté.

Par ailleurs, le candidat à l’entrée en formation doit présenter un dossier comportant un récapitulatif de ses expériences bénévoles et/ou professionnelles en matière d’animation et une lettre présentant ses motivations pour le métier d’animateur des activités du cirque.

Les équivalences

Les personnes titulaires d’un diplôme suivant sont exemptées des tests précités :

- le Brevet d’Initiateur aux Arts du Cirque ;
- le Baccalauréat L option « Arts du cirque » ;
- le Brevet Artistique des Techniciens du Cirque ;
- le Diplôme des Métiers des Arts du Cirque.

« Le positionnement permet de proposer au stagiaire un parcours individualisé de formation. »

Le référentiel de certification

BPJEPS Spécialité « Animateur » Mention « Activités du Cirque »

Le référentiel de certification comprend la liste des objectifs à atteindre, structuré en 4 unités capitalisables (UC).

2 UC transversales (communes à tous les BPJEPS)

- ◊ UC 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- ◊ UC 2 : Mettre en œuvre un projet d’animation s’inscrivant dans le projet de la structure

2 UC spécifiques à la Mention « Activités du Cirque »

- ◊ UC3 : Conduire une action d’animation dans le champ des Activités du Cirque
- ◊ UC4 : Mobiliser les démarches d’éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d’animation dans le champ des Activités du Cirque

La certification

Chaque unité capitalisable est délivrée par le Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse et des Sports sur proposition du jury. Pour obtenir le diplôme, il faut avoir les 4 UC.

1. Mise en situation d’encadrement d’une activité et entretien avec le jury:

Animation d’une séance de découverte des arts du cirque
Cette évaluation permet de s’assurer que le candidat, après une première période de formation, est en mesure d’encadrer directement du public dans le cadre d’activités des arts du cirque.

2. Mise en situation au sein d e l’organisme de formation : UC 4

- 1. Séquence de valider les capacités du candidat à installer le matériel pour assurer la sécurité des pratiquants notamment dans le cadre d’activités itinérantes.

◊Composition du jury : formateurs

3. Mise en situation au sein d e l’entreprise : UC 4 et 3

- Le (la) candidat(e) remet un document d’une vingtaine de pages distinct du document présenté pour la certification des UC1 et UC2, présentant un projet d’animation mis en œuvre dans la structure d’alter-

nance pédagogique proposant des activités du cirque. Ce document présente également le cycle d’animation, la progression et les méthodes pédagogiques utilisées.

- Mise en situation professionnelle

a) une séquence d’animation en lien avec le projet d’animation susmentionné, réalisés en structure d’alternance pédagogique auprès de 6 personnes au minimum, d’une durée de 45 minutes minimum à 90 minutes maximum

Composition du jury : un expert cirque, un animateur professionnel,

4.Présentation d’un dossier d’animation et soutenance devant un jury : UC 1, UC 2,

Présentation orale d’un document écrit présentant un projet d’animation de découverte ou d’initiation aux arts du cirque proposé par le candidat et soutenue devant un jury

- ◊ Durée de la présentation : 15’
- ◊ Entretien avec le jury : 30’
- ◊ Dossier entre 12 et 20 pages
- ◊ Composition du jury : Jury régional

« Les modalités de certification correspondent à des situations professionnelles rencontrées par le candidat »

L’inscription

Le dossier d’inscription est à retirer auprès de l’Association Française de Cirque Adapté

- Les conditions d’accès :
- Pré-requis techniques (VEP) ou justifier d’une équivalence*
 - Être titulaire du **PSC1** ou **d’un équivalent**
 - Présenter un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique des arts du cirque
 - Réussir les **épreuves de sélection** organisées par le centre de formation

Voir page 7: Exigences préalables à l’entrée en



« Il s’agit pour l’animateur, de permettre la découverte d’un art dans un cadre de travail qui reste avant tout celui du loisir . »

Les adresses utiles

Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports Nouvelle Aquitaine
Avenue de Northampton, 86000 Poitiers
Tel: 05 49 42 30 00

Association Française de Cirque Adapté
Quartier de la Plaine 40800 Aire sur l’Adour
Tel: 05 58 71 66 94
Courriel: a.f.c.a@wanadoo.fr Web: <http://www.afca-cirqueadapte.net>



LE CENTRE DE FORMATION
A.F.C.A.
(Association Française de Cirque Adapté)



- **N° d’habilitation** : A venir
- **Responsable pédagogique** : GUERIN YOHAN

L’AFCA prépare au BPJEPS « Activités du Cirque » depuis 2008 , au brevet Fédéral d’initiateur aux Arts du Cirque (BIAC) , au Brevet d’initiateur spécialisé aux arts du cirque (BISAC) option Cirque Adapté

L’AFCA est né en 1992 Elle dispose d’un chapiteau permanent de 22 m de diamètre en bois et toile

EQUIVALENCES

Le BIAC dispense des tests de sélection et de quelques heures de formation ainsi que:

- le baccalauréat L option « arts du cirque » ;
- le brevet artistique des techniciens du cirque ;
- le diplôme des métiers des arts du cirque ;
- le diplôme national supérieur professionnel artiste de cirque
- le titre « artiste du cirque et du mouvement »

Des équivalences pour les 4 UC existent entre le Beatep, le BEES et les UC du BPJEPS à 10 UC

VAE

Les personnes qui pensent avoir obtenues par le biais de l’expérience les compétences requises au BPJEPS peuvent faire une demande de VAE pour le diplôme entier ou une partie du diplôme auprès de leur Direction Régionale Jeunesse et Sports

ALLEGEMENTS

Au regard des acquis que peut avoir obtenus le stagiaire avant son entrée en formation, par le biais de formations diplômantes ou par le biais de l’expérience, celui-ci peut bénéficier d’allègements de formation, mais à contrario de la VAE, il doit se présenter aux épreuves certificatives. De ce fait, le stagiaire bénéficiera d’un investissement temps et financier



Nous accueillons dans les écoles de cirque des enfants très jeunes qui chemineront un bout de route avec nous et nous espérons que cette rencontre avec les arts du cirque, lieu d’expression et de créativité mais aussi de collectivité, contribuera à leur éducation citoyenne